

Fondation « Ateliers d'artiste »

château

Bourg-de-Crousaz 14

CH-1071 Chexbres

Tél. +41 79/210 24 44

Fax +41 21/946 24 44

email jean.menthonnex@bluewin.ch

CCP 12-743-5 (« Fondation Ateliers d'artiste »)



No 1 – août 2004

Buts de la Fondation « Ateliers d'artiste »

De nombreux artistes suisses laissent à leur décès une œuvre de qualité, qui mériterait d'être mieux connue, conservée dans de bonnes conditions et présentée périodiquement au public -d'une manière plaisante- en rappelant dans quel contexte cette œuvre fut réalisée.

Ces tâches sont parfois assumées par les descendants de l'artiste, lorsqu'il y en a et que ces derniers ont l'intérêt et les compétences pour entreprendre de manière durable une telle mission.

Malheureusement, force est de constater que très souvent, au décès de l'artiste, une dispersion des œuvres auprès de multiples héritiers, avec des politiques de conservation et des choix économiques souvent désastreux, voire une destruction massive du fonds par manque d'héritiers ou suite au désintérêt de ceux-ci, provoque une disparition de l'œuvre. Les exemples sont multiples en Suisse romande, même très récemment (Céline Robellaz, Pierre Monay, Richard Hartmann, Jean-Pierre Stauffer, etc.). Dans une économie nationale tournée vers les services et le tourisme, tout particulièrement en Suisse romande, il s'agit de plus du gaspillage fort regrettable d'un patrimoine.

Il existe heureusement de nombreux contre-exemples où les héritiers ont maintenu et développé de manière cohérente l'œuvre, en la gérant d'une manière concertée et en la faisant mieux connaître en Suisse romande et à l'extérieur, tels Wilhelm Gimmi, Steven-Paul Robert, Alice Bailly, Félix Vallotton, Marius Borgeaud, etc.

Activités de la Fondation

Dans ce contexte, les activités de la Fondation « Ateliers d'artiste » sont organisées dans huit directions, en conformité avec ses statuts :

* accepter la donation d'un ensemble d'œuvres de qualité d'un artiste n'ayant pas d'héritier ou dont les héritiers ne souhaitent pas s'occuper eux-mêmes de la conservation et la promotion de l'œuvre

*assumer la conservation des œuvres reçues en dissociant :

- un ensemble d'œuvres qui constitue un fonds inaliénable fournissant un panorama représentatif de l'apport de cet artiste,
- le solde des œuvres, constituant le fonds libre (la sélection des œuvres constituant le « fonds inaliénable » est faite avec l'aide d'experts dont certains sont appelés à devenir membre du conseil de la Fondation)

* faire connaître, à l'aide d'Internet en particulier, l'œuvre des artistes ayant fait l'objet d'une donation

*organiser périodiquement et dans des lieux variés, en Suisse et à l'étranger, des expositions temporaires présentant le fonds inaliénable lié à un artiste, dans le cadre d'une exposition complétée par des objets montrant l'activité professionnelle de l'artiste (croquis, carnets d'esquisses, liste des œuvres, coupures de presse, livre d'or, correspondance professionnelle, chevalet et palette, archives, etc.) et tout élément permettant de mieux comprendre son œuvre et sa vie (photographies, films, enregistrements, etc.). Ces objets font également partie du fonds inaliénable

* donner la possibilité à des collections publiques et à des particuliers d'acheter certaines œuvres du fonds libre afin d'assurer le fonctionnement de la Fondation et afin de permettre à l'œuvre de l'artiste d'être reconnue et valorisée dans les milieux de l'art

*imaginer et réaliser des partenariats avec des musées suisses et étrangers

*dans un deuxième temps, développer les échanges avec les personnes détentrices d'autres ateliers d'artiste, au travers de tables rondes et de séminaires traitant de thèmes d'intérêt commun (conservation et restauration des œuvres ; assurances ; relations avec les musées ; problèmes de succession ; etc.), en complémentarité avec des institutions publiques dont c'est l'une des vocations, tel l'Institut suisse pour l'étude de l'art

*concevoir et développer un label qualité relatif aux collections d'œuvres d'art d'un artiste.

La fondation « Ateliers d'artiste » est sans but lucratif ; elle est exonérée d'impôts par l'Etat de Vaud (lettre du 17 novembre 2003).

Objectifs 2004-2006

Créée par acte authentique le 17 juin 2004 et sous la surveillance de l'Etat de Vaud, la Fondation « Ateliers d'artiste » est dirigée par son fondateur **M. Jean Menthonnex**, conservateur, avec l'aide des membres de son conseil de fondation. En plus du fondateur, deux experts en art régional ont accepté d'être membre du conseil de fondation : il s'agit de **M. Bernard-Paul Cruchet**, critique d'art et auteur de plusieurs ouvrages d'art faisant référence et de **M. Philippe Kaenel**, historien de l'art, enseignant à l'Université de Lausanne, auteur également de nombreux ouvrages et articles spécialisés. Des places au conseil de fondation sont de plus réservées aux artistes ou descendant(e)s d'artiste qui remettent un fonds d'atelier à la fondation.

Les responsables de la Fondation souhaitent, au cours des trois premières années d'activité de la Fondation (2004, 2005, 2006) poser les bases de ses activités ; ils désirent en particulier :

- accepter 3 à 6 donations de fonds d'atelier d'artistes de qualité
- répertorier et entreposer dans de bonnes conditions les fonds reçus, tant pour le fonds inaliénable que pour le fonds libre de chaque donation
- poser les bases d'un site Internet présentant les fonds de la Fondation
- organiser au moins une nouvelle exposition par année dès la troisième année d'activité et si possible donner la possibilité de présenter une nouvelle fois dans une nouvelle région l'exposition élaborée au cours de l'année précédente
- mettre en place un système de management de la qualité exemplaire
- développer les compétences et le professionnalisme des collaborateurs de la Fondation afin que ceux-ci constituent des références dans les milieux de l'art suisse.

Quelques réalisations en cours

Mme Elisabeth Schüpbach, veuve du peintre **Jean-Pierre Schüpbach** (1906-1992), a décidé de donner à la Fondation un ensemble de près de 600 œuvres (peintures à l'huile et aquarelles principalement) de son mari. Ces œuvres constituent de plus la base de deux ouvrages déjà publiés, ouvrages qui faciliteront le lancement d'une exposition rétrospective. Une exposition devrait être organisée en 2006.

M. et Mme J. Piljar, héritiers de **Marie-Louise Carrard-Kohler** (1901-1981) ont offert une centaine de peintures à l'huile, plus de 400 gravures et plus de 230 cuivres gravés de cette artiste.

Des discussions sont en cours avec plusieurs artistes qui souhaitent remettre de leur vivant à la Fondation un ensemble significatif d'œuvres. De telles discussions sont également en cours avec des héritiers de fonds d'ateliers.

La Fondation souhaitant organiser certaines expositions dans des lieux insolites mais bien adaptés, une discussion est en cours pour que la première exposition ait lieu dans les locaux de réception du siège d'une entreprise internationale ayant un lien avec l'un des artistes ; d'autres discussions sont en cours dans le but d'organiser les premières expositions.

Une borne informatisée de section trapézoïdale, comprenant un écran vidéo et des surfaces d'exposition, est en cours de conception afin d'être utilisée systématiquement pour toutes les expositions de la Fondation, permettant de présenter dans d'excellentes conditions certains documents personnels, tout en ne nécessitant qu'un espace réduit.

Merci de votre partenariat

Connaissez-vous un artiste suisse de qualité dont l'œuvre risque d'être dispersée ou détruite ?

Connaissez-vous un local qui pourrait être acheté pour l'aménager afin d'entreposer dans de bonnes conditions (température, hygrométrie, sécurité) les œuvres conservées par la Fondation ?

Souhaitez-vous soutenir d'une manière tangible la Fondation en prenant spécifiquement à votre charge le financement d'un module d'exposition ou l'organisation d'une exposition ?

Avez-vous une suggestion constructive à transmettre aux responsables de la Fondation ?

Votre partenariat sera très apprécié.

© Fondation « Ateliers d'artiste »
Jean Menthonnex, rédacteur responsable
CH-1071 Chexbres, le 27.07.2004